



C.F.P.P.A. Saint-Flour



Brevet Professionnel "Responsable d'Exploitation Agricole"

**A partir de septembre
Parcours individualisés**

DUREE : 32 semaines en centre
et 8 semaines en entreprise





Le Centre de Formation Professionnelle et de Promotions Agricoles pour adultes (CFPPA) de Saint-Flour (Cantal) propose depuis de nombreuses années des formations en agriculture, agroalimentaire, tourisme, aménagement et entretien des espaces verts, insertion.

FORMATION

Le Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole est un diplôme d'état de niveau IV. Il permet aux candidats d'acquérir la capacité professionnelle qui leur ouvre droit aux aides à l'installation en agriculture.

Sa finalité, c'est l'acquisition de compétences techniques, économiques et de gestion de l'exploitation agricole. Le contenu de cette formation est validé par un ensemble de professionnels agricoles.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Age : 18 ans.
- Projet professionnel dans cette famille de métier
- BEP ou BPA ou classe de seconde et un an d'expérience professionnelle effective.
 - Si aucun niveau/diplôme, il faut 1 an d'expérience professionnelle agricole ou 3 ans d'expérience non agricole.
 - Avoir un statut de demandeur d'emploi.

Pour les actifs et les salariés, il existe des dispositions particulières (nous consulter).

RECRUTEMENT

- Dépôt de dossier de candidature au secrétariat du CFPPA et rencontre avec le responsable de formation.
- Tests et entretien de positionnement.
- L'admission définitive est prononcée par un jury composé de professionnels et de formateurs, elle est conditionnée par la prise en charge du parcours par un financeur.

CONTENU DE LA FORMATION

<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser en situation professionnelle les connaissances techniques liées au traitement de l'information. - Situer les enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture. 	Unités Capitalisables Générales
<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un diagnostic global de l'exploitation agricole dans son environnement. - Prendre en compte les dynamiques sociales et professionnelles de son territoire pour en devenir acteur. - Gérer le travail dans l'exploitation agricole. - Réaliser le suivi administratif et la gestion de l'exploitation agricole. - Commercialiser les produits de l'exploitation agricole. - Elaborer un projet professionnel (lié à une exploitation agricole ou de salariat en agriculture). 	Unités Capitalisables Professionnelles
<ul style="list-style-type: none"> - Conduire un atelier de production. - Conduire un deuxième atelier (production, transformation, services autres) 	Unités Capitalisables Techniques
2 UCARES au choix dans une liste proposée.	



ACCUEIL AU CFPPA

- Transport collectif : gare de St-Flour ; navette de bus urbains entre la gare et l'établissement
- Restauration possible sur le site : Prix du repas : 4,55 € en dehors des périodes de vacances scolaires.
- Horaires : 8h30/12h30 - 13h30/17h30.
- Pas d'hébergement en centre, mais accès à des logements et chambres sur Saint-Flour.

COUT DE LA FORMATION

Cette action de formation est mise en œuvre grâce au concours financier du Conseil régional d'Auvergne et du Fonds Social Européen. Elle est gratuite pour ses bénéficiaires. Des fournitures personnelles restent à la charge du stagiaire (vêtements, bottes, fournitures scolaires ...).

REMUNERATION DES STAGIAIRES

Fonction de la situation professionnelle à l'entrée en stage. Elle peut être prise en charge par le Conseil régional d'Auvergne ou POLE EMPLOI ou donner lieu à un Congé Individuel de Formation ou Contrat de Professionnalisation.

Pour tout renseignement, contactez Pierre PORTEFAIX

C.F.P.P.A. Saint-Flour

Volzac - 15100 SAINT-FLOUR

☎ 04 71 60 35 62 - Fax 04 71 60 67 80

E-mail cfppa.st-flour@educagri.fr

ISO F8.4

actualisée le 20/01/2015

